

## Prise en charge des handicaps

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. Nous vous conseillons de consulter les sites ci-dessous afin de vous informer complètement à ce sujet :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2686#0>
- <https://www.automobile.ceremh.org/index.php?espace=2&ppPage=8>